

# Mouvement INTER 2007

## PERMANENCES et REUNIONS

**Période des Vœux** : du jeudi 23 novembre à Midi au lundi 11 décembre 2006 à Midi

Attention : la connexion des vœux se fait sur i-prof via : [www.education.gouv.fr/iprof-siam](http://www.education.gouv.fr/iprof-siam)

Le BO spécial contenant la note de service doit en principe paraître le 16 novembre

La circulaire rectorale Inter paraîtra en principe le 17 novembre

Pour vous aider à formuler vos vœux le SNES organise des réunions et tient des permanences renforcées pendant la période considérée :

-A la section académique : 3 rue Guy de Gouyon du Verger ARCUEIL

RER B : station Arcueil Cachan

Tel : 08 11 11 03 84 ou 08 11 11 03 85

Fax : 01 41 24 80 62

Mail : [s3ver@sn.es.edu](mailto:s3ver@sn.es.edu)

Site : [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu)

Permanences du lundi au vendredi

Possibilités de Rendez vous pour les syndiqués

(Dans la limite des créneaux disponibles)

un planning détaillé de nos permanences et réunions sera affiché sur notre site [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu)

## CALENDRIER de CAPA et de FPMA 2006-2007

**Attention** : ce calendrier est **prévisionnel** : les dates sont susceptibles d'être modifiées par le Rectorat. Il est également **incomplet** (date de la CAPA de notation administrative des CPE non fixée par le Rectorat).

	Certifiés	Agrégés	CPE	COP	PEGC
Avancement d'échelon	19/12/06	<b>CAP nationale</b>	14/12/06	20/06/06	13/12/06
Liste d'aptitude	20/03/07	27/03/07			
Hors classe	11/05/07	04/05/07	10/05/07		31/05/07
Notation administrative	06/07/07	04/07/06	<b>Non fixée</b>	07/06/07	31/05/07
Titularisation	11/05/07	04/07/07	10/05/07		
Réadaptation	13/02/07				
Congé formation	06/04/07				

## Avancement d'échelon des Certifiés et des CPE

**ATTENTION** : les dates de ces CAPA sont considérablement avancées par rapport aux années précédentes : elles se dérouleront le 19 décembre (avec un groupe de travail le 8 décembre) pour les certifiés et le 14 décembre (avec un groupe de travail le 11 décembre) pour les CPE.

Pour permettre aux élus du SNES de suivre au mieux votre situation, nous vous invitons à nous envoyer, le plus rapidement possible, la fiche syndicale disponible sur notre site académique : [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu)

Adressez votre fiche à SNES section académique Versailles

3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 – ARCUEIL Cedex